

Kooma : choisir les financements d'une start-up déficitaire

Kooma perd encore de l'argent : la plateforme investit dans le développement et le marketing avant de devenir rentable. Mme Diallo prépare un plan de financement de 2,4 M€ sur deux ans et compare plusieurs sources (document 1). Stagiaire auprès de la cofondatrice, vous préparez les arguments pour le conseil d'administration.

Document 1 : sources de financement envisagées par Kooma

Élément	Contenu
Besoin	2,4 M€ sur deux ans : développement (1,2 M€), marketing (0,8 M€), trésorerie d'exploitation (0,4 M€)
Situation	résultat 2026 : - 640 000 € ; aucune immobilisation significative ; 60 000 utilisateurs, 35 entreprises abonnées
Sources possibles	levée de fonds (capital-risque) 1,8 M€ ; subvention à l'innovation 250 000 € ; prêt bancaire refusé ; affacturation des abonnements entreprises ; campagne de financement participatif auprès des utilisateurs
Témoignage de Mme Diallo	« Nous vendons une part de l'entreprise, mais c'est le prix d'une croissance que la banque ne financera pas. »

Une entreprise déficitaire ne peut pas compter sur l'autofinancement parce que :

- ☐ Sa capacité d'autofinancement est négative ou très faible : l'activité consomme de la trésorerie au lieu d'en dégager
- ☐ Ses dividendes sont trop élevés
- ☐ Elle n'a pas d'immobilisations

La levée de fonds auprès d'un fonds de capital-risque est :

- ☐ Un emprunt remboursable à cinq ans
- ☐ Un apport en capitaux propres : l'investisseur devient associé, partage le risque et attend une plus-value à la revente
- ☐ Une subvention

La banque refuse un prêt de 1 M€ à Kooma. La raison la plus probable est :

- ☐ La start-up a trop de clients
- ☐ Les taux d'intérêt sont trop bas
- ☐ L'absence de CAF et d'actifs tangibles à donner en garantie rend le remboursement incertain

Kooma facture ses abonnements aux entreprises à 60 jours et manque de trésorerie. L'affacturation consiste à :

- ☐ Céder ses factures à un établissement financier qui en avance le montant, moins une commission
- ☐ Demander un prêt garanti par l'État
- ☐ Reporter le paiement de ses propres fournisseurs

Le financement participatif (crowdfunding) proposé aux utilisateurs de Kooma présente surtout un intérêt :

- ☐ De montant : il remplace la levée de fonds
- ☐ Fiscal : il est exonéré de toute règle
- ☐ De notoriété et de fidélisation : des milliers de petits apports engagent une communauté autour du projet

La subvention publique à l'innovation reçue par Kooma se distingue des autres sources en ce qu'elle :

- ☐ N'a pas à être remboursée ni rémunérée, mais est soumise à conditions et à contrôle
- ☐ Doit être remboursée avec intérêts
- ☐ Donne à l'État une part du capital

La structure financière la plus cohérente pour Kooma sur deux ans est :

- ☐ Majoritairement des capitaux propres (levée de fonds), complétés par des subventions et, pour la trésorerie, l'affacturation
- ☐ 100 % emprunt bancaire
- ☐ Uniquement du découvert bancaire